

# L'Autorité internationale des fonds marins

## Communiqué de presse



Treizième session  
Kingston, Jamaïque  
9 – 20 juillet 2007

Assemblée (matin)

FM/13/22  
20 juillet 2007

---

### **L'ASSEMBLÉE ACHÈVE LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME SESSION Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

Réunie ce matin à Kingston, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a terminé ses travaux de la treizième session qui a débuté le 9 juillet. L'Assemblée a également approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs examinés au titre de la présente session. La quatorzième session de l'Autorité se tiendra à Kingston, Jamaïque du 26 mai au 6 juin 2008.

Les neuf membres suivants ont été nommés à la Commission de vérification des pouvoirs de l'Autorité : l'Australie, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Chine, le Japon, le Guyana, le Panama, Malte et la Pologne.

Le secrétaire général, M. Satya N. Nandan (Fidji) et le représentant de la Belgique ont remercié, au nom de l'Autorité, la présidente de l'Assemblée, son Excellence Mme Olufolajimi Modupe Akintola (Nigeria) pour ses loyaux services rendus à l'Autorité. Mme Akintola termine bientôt son mandat comme représentant permanent de son pays auprès de l'Autorité.

L'Assemblée a conclu sa session après présentation par la présidente, son Excellence Mme Olufolajimi Modupe Akintola (Nigeria).

Le rapport de la présidente fait état des travaux accomplis par l'Autorité au cours de la session. Divisé en trois parties, il porte sur le rapport annuel du Secrétaire général, le rapport sur les recommandations de la Commission des finances, et les principes directeurs du fonds de dotation de l'Autorité.

#### **Rapport annuel du Secrétaire général**

Les préoccupations soulevées dans le rapport du Secrétaire général, concernant l'absence de quorum aux réunions de l'Autorité - ce qui compromet la crédibilité de l'Autorité - le paiement de contributions, et le fait que certains membres n'ont encore ratifié ni le Protocole sur les privilèges et

- à suivre -

---

immunités de l'Autorité ni l'Accord relatif à la mise en œuvre de la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer. À l'égard de la faible participation des membres, nombre de membres avaient fait des suggestions afin de résoudre ce problème récurrent. Le Secrétaire général a prié les membres de faire le nécessaire pour que l'Autorité puisse remplir sa mission en conformité à la Convention et à l'Accord de 1994.

Le rapport souligne les réalisations de l'Autorité dont l'enrichissement de la bibliothèque, la mise à jour du site Web, le développement du Fonds d'affectation spéciale volontaire et l'adhésion de six nouveaux États membres lors de la 12<sup>e</sup> session. Le Secrétaire général se déclare satisfait à l'égard de l'inauguration de la salle de conférence principale désormais nommée The Dr. Kenneth Rattray Room en l'honneur de l'éminent juriste jamaïcain pour sa précieuse contribution à la création de l'Autorité ainsi qu'au développement du droit de la mer. Le rapport note les résultats positifs du Projet Kaplan. Le rapport du Secrétaire général a eu l'approbation des membres de l'Autorité.

### **Rapport et recommandations de la Commission des Finances**

Les contributions évaluées des six nouveaux membres au budget administratif de l'Autorité et au Fonds de roulement ont été approuvées, conformément aux recommandations de la Commission des Finances. Les recommandations énoncées dans les paragraphes 7 et 13 du rapport de la Commission des finances visant respectivement la somme de 135 000 dollars des États-Unis versée au Fonds d'affectation spéciale volontaire et le mandat du Secrétaire général ont été adoptées.

### **Principes directeurs du fonds de dotation de l'Autorité**

En conformité des recommandations de la Commission des finances, l'Assemblée a adopté les principes directeurs du fonds de dotation de l'Autorité. Cette décision est contenue dans le document ISBA/13/A/6.

\* \* \* \* \*